

Féminisme et universalisme du Conseil de l'Europe: le cas de la dénomination *violence domestique* à l'égard des femmes

Silvia Nugara

Università degli Studi di Brescia, Italie

Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle

silvia_nugara@hotmail.com



Synergies Italie n° 7 - 2011 pp. 39-49

Resumé: *En adoptant une approche d'analyse du discours, cet article interroge l'identité de positionnement du Conseil de l'Europe à partir de la dénomination violence domestique à l'égard des femmes adoptée par l'institution dans sa Campagne pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique 2006-2008. La dénomination est analysée comme un préconstruit qui est l'aboutissement d'un processus de transformation 1) des récits à la première personne des victimes et 2) de la dénonciation collective ayant permis aux femmes de dévoiler la violence privée en exprimant aussi leur appartenance à un groupe social opprimé par les hommes. La dénomination abstraite relève d'une stratégie d'effacement énonciatif typique du discours institutionnel mais une approche discursive permet de faire ressortir le passé du présent, le discours militant subjectif du discours consensuel desubjectivisé. Tout en adoptant des stratégies d'abstraction et de neutralisation du conflit homme/femme, le Conseil de l'Europe s'inscrit en effet dans un champ discursif fortement marqué par la mémoire des discours individuels et collectifs dénonçant la violence comme le fruit de la domination masculine sur les femmes. Son identité de positionnement se révèle donc constitutivement plurielle, à la fois universaliste et féministe.*

Mots-clés: *Identité de positionnement, mémoire discursive, Conseil de l'Europe, violence, féminisme*

Riassunto: *Partendo da un approccio metodologico proprio dell'analyse de discours, prendiamo in esame l'identità di posizionamento del Consiglio d'Europa a partire dalla denominazione violence domestique à l'égard des femmes adottata dall'istituzione nella sua Campagne pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique 2006-2008. La denominazione è qui analizzata come un préconstruit, risultante da un processo di trasformazione: 1) dei discorsi delle vittime alla prima persona; 2) delle denunce collettive delle donne enunciate alla prima persona plurale. Se la denominazione astratta realizza una forma di elisione del soggetto dall'enunciazione tipica del discorso istituzionale, la nostra analisi permette di rintracciare il passato nel presente, il discorso militante soggettivo nel discorso consensuale desoggettivizzato. Pur adottando strategie d'astrazione e di neutralizzazione del conflitto uomo/donna, il Consiglio d'Europa si inserisce in un campo discorsivo nettamente marcato dalla memoria dei discorsi individuali e collettivi che hanno denunciato la violenza come l'esito della dominazione maschile sulle donne. La sua identità di posizionamento si rivela dunque costitutivamente plurale, universalista e femminista.*

Parole chiave: *Identità di posizionamento, memoria discorsiva, Consiglio d'Europa, violenza, femminismo*

Abstract: *This article adopts a discourse analysis approach to show the pluralistic discursive identity of the Council of Europe as it springs from the name violence domestique à l'égard des femmes officially used in the French versions of the documents of the 2006-2008 Campagne pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique. The name can be analyzed as a preconstruction resulting from the transformation of 1) personal stories told in the first person singular by victims and of 2) collective protests told by women in the first person plural signaling thereby their belonging to a social category defined by a common oppression by men. Abstract names are a way to erase any trace of subjectivity from the discourse and are therefore typical of international organizations such as the Council of Europe. However, a discourse analysis can make the past reemerge from the present and a subjective, militant enunciation resurface from a consensual abstract discourse. Therefore, although the Council of Europe adopts discursive strategies which neutralize subjectivity as well as conflicts between man and woman, it places itself within a discursive field that still bares the memory of those who first spoke out against domestic violence as a result of male domination over women. The Council of Europe's discursive identity is therefore pluralistic as, no matter its will, it is both universalistic and feminist.*

Key words: *Identity, discursive memory, Council of Europe, violence, feminism*

1. Introduction

Première organisation supranationale issue de la fin de la Seconde Guerre Mondiale dont l'objectif est de diffuser le respect des droits humains, de la démocratie et de la paix en Europe, le Conseil de l'Europe a élaboré au cours du temps un réseau de dispositifs pour veiller au respect de l'égalité homme/femme et pour promouvoir la cause des femmes dans ses États membres. Récemment, il s'est engagé en matière de violence à travers sa *Campagne pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique* (2006-2008) que nous avons étudiée à partir d'un corpus de documents officiels en langue française.

Nous allons analyser le fonctionnement linguistique et l'origine historique de la dénomination *violence domestique à l'égard des femmes* pour faire ressortir l'identité de positionnement du Conseil de l'Europe dans le champ du discours sur la violence contre les femmes.

En analyse du discours, la notion d'«identité de positionnement» renvoie à

la position que le sujet occupe dans un champ discursif en rapport avec les systèmes de valeur qui y circulent, non pas de façon absolue mais du fait des discours que lui-même produit. [...] [L]'identité résulte, à la fois, des conditions de production qui contraignent le sujet, conditions qui sont inscrites dans la situation de communication [...] et des stratégies que celui-ci met en œuvre de façon plus ou moins consciente. (Charaudeau, Maingueneau, 2002: 300).

L'identité de positionnement peut s'exprimer à travers des stratégies et dans des marques linguistiques différentes dont la dénomination car «l'acte de dénomination n'est pas une désignation "objective". Toute assignation du sens engage celui qui l'énonce en exigeant de lui qu'il prenne position en regard de la chose» (Siblot, 1992: 9). À travers l'analyse de la dénomination *violence domestique à l'égard des femmes*,

nous montrerons l'identité plurielle du Conseil de l'Europe telle qu'elle s'exprime à travers la présence dans son discours universaliste et institutionnel d'une mémoire discursive (Courtine, 1981; Moirand, 2004) féministe sous-jacente.

2. La dénomination comme préconstruit

La dénomination est définie par Kleiber comme le résultat et l'activité d'«institution entre un objet et un signe X d'une association référentielle durable» (Kleiber, 1984: 80). L'auteur distingue la dénomination de la désignation, la première étant l'unité codée ayant fait l'objet d'un acte de baptême et la seconde étant le fruit d'une association occasionnelle entre une séquence linguistique et un fait de la réalité.

La *Campagne pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique* (2006-2008) consacre dans son titre officiel le figement de l'unité *violence domestique* comme dénomination d'une des formes de *violence à l'égard des femmes* à travers l'opérateur *y compris*. C'est pourquoi, bien que dans le titre de l'initiative les segments *violence domestique* et *à l'égard des femmes* soient séparés, nous allons les traiter comme une dénomination unique se référant à un phénomène social. Dans les documents de l'institution on trouve d'autres désignations du même phénomène mais celle-ci s'impose à notre attention de par son caractère officiel et de par sa haute fréquence.

Si comme l'affirmait déjà Saussure, la langue n'est pas une nomenclature et les noms ne correspondent pas directement aux choses, lorsque l'objet nommé est un phénomène social, l'analyse de l'activité dénominative doit prendre en compte les raisons que le locuteur a d'attribuer un signe donné et non pas un autre à cet objet. Il faut aussi considérer le rôle que le langage joue dans la construction et dans le partage de la réalité sociale, d'autant plus qu'il s'agit d'un locuteur institutionnel transnational dont le rôle est de promouvoir le respect de valeurs éthiques à travers son discours.

En même temps, puisque la langue est un moyen d'expression et de communication partagé et social, il y a des significations et des résonances mémorielles qui échappent à la pure intentionnalité du locuteur. Nous nous intéressons à la dénomination *violence domestique à l'égard des femmes* dans la mesure où elle est dotée de propriétés renvoyant à sa genèse dans des propositions formulées «avant, ailleurs et indépendamment» (Pêcheux, dans Maldidier, 1990: 227) par rapport au discours du Conseil de l'Europe.

Tout d'abord il faut souligner que le nom de tête *violence* est un nom abstrait. La distinction entre noms abstraits et noms concrets a fait l'objet de plusieurs théorisations (Flaux, Glatigny, Samain, 1996). Nous retiendrons ici l'approche de Flaux et Van De Velde (2000) qui en dépassant les critères ontologiques caractérisent les noms abstraits par leur nature prédicative. Les noms abstraits dériveraient de la transformation d'un adjectif, d'un verbe ou d'une prédication en un substantif: le fait d'être blanche → la blancheur; le fait de/l'activité de marcher → la marche; le fait d'être violent → la violence.

Une conséquence de la nature prédicative des noms abstraits est que comme le verbe et comme l'adjectif, ils mettent à disposition des places argumentatives et donc, pour reprendre la métaphore chimique de Tesnière, ils sont dotés de *valences* qui peuvent être saturées par des arguments. *Violence* admet des arguments et donne lieu à une structure argumentative de type:

violence de X contre/ faite à/ à l'intention de/ envers / à l'égard de Y

où X et Y sont les actants sémantiques de *violence*.

La nominalisation de la structure prédicative sous-jacente «X est violent» ou de la proposition «X exerce un acte violent envers Y» permet d'isoler la propriété «être violent» de son support et donc de parler de *violence* comme d'une substance:

Concrets ou abstraits, les substantifs sont des entités qui servent à nommer. Ce rôle désignatif produit un effet de concrétude, qui n'est pas directement lié à la concrétude des objets mondains, mais à l'acte même de segmentation produit par la désignation. (Il y a un lien entre la deixis et la discrétude que je crois constitutif). La concrétude des abstraits est engendrée par cette segmentation, dont les lieux communs sur l'absence de «substance» des «substantifs» abstraits sont l'expression naïve. Autrement dit, la fonction de la catégorie nominale ne serait pas tant d'opposer des «choses» aux «procès», que de produire une telle discrétude, condition d'une prédication ultérieure. (Samain, 1996: 377)

Les abstractions étant des noms, elles assument une des propriétés caractéristiques de cette partie du discours, à savoir le présupposé existentiel:

Les items lexicaux en tant que dénominations ou *names* ont pour caractéristique référentielle majeure celle de présupposer l'existence de la chose ou des choses qu'ils dénomment: [...] *courir* présuppose l'action de *courir* (Kleiber, 2001: 28)

Par conséquent, *violence domestique à l'égard des femmes* présuppose l'existence d'une violence exercée au foyer avec un effet d'évidence qui risque de cacher l'énorme travail politique et social de plusieurs sujets qui, en faisant sortir la violence du silence, ont rendu ce mot énonçable.

En se situant dans le champ de la défense des femmes contre la violence qui leur est faite, le Conseil de l'Europe se penche sur un thème fortement attaché à la mémoire du discours militant féministe des années 1970. Si comme le souligne Moirand

[l]a notion de mémoire discursive permet [...] de rendre compte du fait que toute production langagière fait circuler des formulations antérieures, du déjà-dit, du déjà-énoncé... (Moirand, 2008)

Violence domestique à l'égard des femmes est ce que les analystes du discours appellent un préconstruit, à savoir une «construction antérieure, extérieure, indépendante» (Courtine, 1981: 35) de l'énonciation dans laquelle on le repère. En effet, dans les discours des femmes qui dévoilèrent la violence qui leur avait été faite dans la sphère privée, on ne se référait pas au phénomène sous la forme d'une dénomination mais on utilisait plutôt des propositions avec un sujet, un verbe et des arguments du type: *mon mari me bat, j'ai été violée par mon compagnon*. Le préconstruit nominal résulte alors de la reprise et de la transformation de ces propositions antérieures.

Nous allons illustrer le processus historique de transformation des prédicats en une dénomination en trois différentes étapes, chacune correspondant à un mode différent d'articuler sujet énonciateur (*je, nous*) et forme de discours sur la violence (récit, tract, texte prescriptif...):

1. le témoignage.
2. la dénonciation collective.
3. la dénomination abstraite.

C'est à travers l'articulation de cette pluralité de sources et de plans énonciatifs que les femmes se sont constituées en un sujet collectif en transformant des expériences personnelles en un problème social par le biais du discours.

2.1. Les récits personnels

Les mobilisations collectives pour la cause des femmes, qui jadis se situaient aux marges voire contre les institutions, se déploient aujourd'hui dans une mosaïque complexe d'acteurs aussi bien locaux que transnationaux (ONG, lobbys, archives, groupes de recherche, commissions pour la parité des chances...) et de pratiques plus ou moins institutionnelles (Collin, 2008). Le féminisme peut alors être défini au sens large comme un système de valeurs à partir duquel une multiplicité de locuteurs subjectifs ou collectifs, s'exprimant dans des contextes et à des époques différentes et élaborant des théorisations très variées, dénoncent et luttent contre la discrimination et la domination des femmes de la part du système patriarcal (Offen, 1988).

Aux différents locuteurs s'attachent des formes discursives distinctes notamment pour la place qu'elles font au sujet de l'énonciation.

Les luttes sociales des femmes ont toujours été en connexion avec une élaboration théorique qui a fait émerger les instances d'un sujet incarné, situé dans le temps, dans l'espace et doté d'un corps. Placée en position centrale, l'expérience vécue par le sujet est valorisée comme base pour toute démarche de connaissance et d'action politique. Le principe du «partir de soi» qui inspire le slogan très connu «le personnel est politique» est à l'origine des premières mobilisations pour faire sortir la violence sexuelle, la violence conjugale et la violence en famille de la sphère privée.

De fait, les rencontres entre femmes dès 1968 dévoilent très tôt le problème de la violence faite aux femmes dans leur sphère privée:

Les premiers récits touchent des questions intimes, la sexualité et les violences au sein de la famille. L'une raconte qu'elle a été violée par son oncle, un photographe célèbre, une autre dit que son père avocat bat sa mère Avec Monique [Wittig] nous découvrons l'horreur; au fur et à mesure que les femmes parlent, c'est comme si l'on avait soulevé une pierre, tout sort et s'écroule. Nous travaillons cette sexualité meurtrie. (Fouque et alii, 2008: 20)

Le témoignage d'Antoinette Fouque montre que la parole des femmes dans des groupes de prise de conscience a permis aux femmes d'exprimer l'horreur qui, passée sous silence, n'avait pas de nom. Derrière le souvenir de Fouque on assiste à un premier moment dominé par la narration personnelle des violences subies. Dans les récits à la première personne, la plupart des fois les deux actants sont explicités (*j'ai été battue par mon mari*), le patient étant de sexe féminin et l'agent masculin.

En 1970, le groupe FMA (Féminin, Masculin, Avenir) réalise un numéro monographique de la revue *Partisans* intitulé *Libération des femmes: année zéro*. La revue contient plusieurs manifestes et articles rendant compte des différentes âmes du mouvement de libération des femmes notamment aux États-Unis et en France. Les analyses sociopolitiques et les programmes d'action côtoient les témoignages et les dénonciations de la violence dans les rapports quotidiens entre femmes et hommes. Quoique la maison et les rapports privés entre les sexes représentent pour plusieurs l'emblème de l'oppression des femmes, à cette époque on n'a pas encore de dénomination officielle pour nommer la violence, sexuelle ou pas, qui s'exerce dans la sphère privée. Il n'empêche que dans un

récit autobiographique, Emmanuèle Durand associe l'attribut *conjugal* à *viol* laissant ainsi entrevoir la nécessité de dénoncer la violence (sexuelle) dans le couple:

L'affaire prit trente secondes. Un ami à qui je racontai l'histoire me demanda, à ma grande stupéfaction, si j'avais joui! Ce qui semble prouver qu'il ne faisait pas de différence profonde entre violer et faire l'amour. Cette remarque vaut pour tous les maris qui se plaignent de la frigidité de leur femme tout en exigeant d'elles le respect du «devoir conjugal». La forme habituelle des relations conjugales entre nos grand-pères et grand-mères était purement et simplement le viol. «C'était à chaque fois un supplice», disait ma grand-mère à ma mère qui approuvait la comparaison. Le viol, conjugal ou non, est encore la forme *typique*, réalisée à un degré ou à un autre des relations entre les sexes. (Durand, 1970: 95)

2.2. La dénonciation collective

Dans le contexte d'un mouvement féministe en plein essor, la diffusion de récits personnels collectivise l'expérience des violences subies par les femmes permettant la politisation d'un problème jadis vécu comme individuel et privé.

En 1972, dans le tract invitant les femmes à participer aux premières Journées de dénonciation des crimes contre les femmes à la Mutualité de Paris, on lit:

c'est nous qui sommes humiliées, menacées, injuriées et pourtant c'est nous qui avons honte. Pourquoi nous fait-on honte? POURQUOI [sic]? Pour nous isoler, nous diviser, nous séparer les unes des autres. Pour nous enfermer dans notre «vie privée»; pour mieux dissimuler que c'est là, justement, le lieu de notre oppression commune à nous, toutes les femmes. Pour que notre travail, nos enfants, notre plaisir, notre exploitation, notre mort quotidienne restent soigneusement censurés et cachés derrière les murs d'isolement, du silence, de la honte (La Gaffiche, 1984).

Dans les exemples, on observe l'émergence d'un sujet collectif à travers la récurrence du pronom *nous*. Dans ces textes, l'action violente est présente sous la forme d'un acte accompli sur un patient (dans l'exemple: *battre, humilier, menacer, injurier, censurer, cacher*) mais ce dernier n'est plus individuel, il est désormais collectif. On est de fait passé de la narration d'un événement personnel à la protestation collective. Dans la première phase du néo-féminisme¹ dominée par le thème de l'oppression (Bravo, 2008), la dénonciation des violences est très importante pour permettre aux femmes l'identification collective à un même groupe social. Au fil des actions, les militantes prennent conscience de leur appartenance à une catégorie «femme» qui se réalise et acquiert ses valeurs sociales à partir de l'opposition pertinente homme/femme. De fait, l'actant féminin occupe toujours la place de victime/patient de l'action violente alors que l'actant masculin en est toujours l'agent sémantique actif. La catégorie «femme» se construit donc toujours en opposition avec la catégorie «homme» en vertu de cette division dichotomique des rôles actanciels.

Également, la formulation d'un substantif nommant la violence dans la sphère privée est en rapport avec une autre opposition classique de la pensée politique occidentale moderne que les féministes ont voulu neutraliser au fil de leurs combats, à savoir l'opposition entre public/privé. En dépit de son engagement féministe, Annie Sugier² avoue que la reconnaissance de la violence dans la sphère privée ne fut pas immédiate justement à cause de la difficulté de penser à la violence envers les femmes comme un phénomène pouvant intéresser aussi bien la sphère publique que la sphère privée:

Quand je pensais à la violence dont les femmes sont l'objet je me référais toujours au viol. La question des femmes battues par leur mari ne m'était jamais venue à l'esprit. Pourtant des femmes battues, j'en connaissais. Dans l'immeuble que j'ai occupé avec mes parents [...] je peux en dénombrer au moins cinq: la femme du concierge («lui était dans la police, tous des brutes»), la femme du «petit juif» («un homosexuel»), la secrétaire que mon père a aidée («lui il était pas fait pour se marier [...]»), la femme du sous-officier du dessous («il faisait de la dépression nerveuse, elle le trompait sûrement d'ailleurs»), la grosse dame d'à côté («oui, mais ils buvaient beaucoup tous les deux, des gens de l'Est, quoi»). [...] Le fait que les femmes battues le soient par un homme-qu'elles-ont-choisi complique naturellement la perception du problème. Le viol c'est plus clair. Du moins pour les féministes. (de Pisan et Tristan, 1977: 199-200)

Entre guillemets autant de phrases stéréotypées, de représentations courantes qu'il a fallu déconstruire pour dénoncer un abus. Les féministes ont agi sur la réalité en déjouant la doxa et le langage a constitué un outil important de dévoilement et de représentation de la violence subie par les femmes.

Le discours féministe a permis de changer les conditions d'intelligibilité des manifestations empiriques de la violence: coups, gifles, insultes et viols de la part d'un mari ou d'un partenaire cessent d'être normaux ou acceptables. Le *devoir conjugal* n'est plus conçu comme un droit exigible à travers l'usage de la force et devient une violation de liberté. C'est ainsi que les violences au sein du couple et de la sphère privée en général assument le profil d'un problème social: «[à] travers l'émergence des nouvelles façons de nommer, des lexicalisations inédites, on observe l'histoire en train de se faire» (Branca-Rosoff, 1998).

Partant, les énonciations féministes réunissent les conditions pour l'émergence d'un *événement de parole*, c'est-à-dire pour l'«irruption» d'un mot ou d'un énoncé qui «[déclenche] des phénomènes de reprises, de citations, d'affiliation ou de contestation» (Branca-Rosoff, Reboul-Touré, 2007: 41). Les éléments sujet-verbe-arguments de propositions comme *j'ai été battue par mon mari, mon compagnon me frappe* font émerger la violence envers les femmes dans la sphère privée et lorsque les locuteurs désirent désigner ces situations de manière synthétique, ils transforment les énoncés en des formes dénominatives. C'est ainsi que naissent les dénominations *femme(s) battue(s)* ou *violence conjugale, violence familiale, violence domestique*.

2.3. Les dénominations abstraites

Dans le processus de référencement qui a permis de dévoiler la violence privée envers les femmes dans les discours féministes, la source énonciative - individuelle ou collective - est inscrite et directement impliquée à la fois dans l'action violente (*nous sommes battues, il m'a frappée*) et dans sa dénonciation (*nous sommes battues, frappées, injuriées; c'est notre oppression*). La diffusion et la répétition de ces récits créent les conditions pour l'émergence d'une dénomination qui puisse nommer et donner une existence discursive à ce phénomène social.

Dans un premier temps, l'oppression étant un axe dominant des réflexions et des actions féministes (Bravo, 2008), les femmes mettent en circulation et utilisent la catégorie dénominative *femme(s) battue(s)* pour attirer l'attention sur la victimisation dont elles sont victimes. Cependant, l'association entre la femme et le rôle passif de victime avec

son pendant, l'homme agresseur, a été très tôt critiquée (de Pisan, Tristan, 1977). C'est pourquoi, même les théoriciennes féministes ont préféré des dénominations abstraites comme *violence* + adj. focalisant le phénomène de la violence au lieu de figer une image de femme victime.

Le Conseil de l'Europe aussi préfère utiliser la dénomination abstraite *violence* + adj. Dans le discours juridico-institutionnel, les abstractions sont très fréquentes du fait de l'énonciation impersonnelle, de la tendance à synthétiser et à nominaliser et du registre formel typiques de ce discours (Mortara-Garavelli, 2001: 171-172). La loi étant générale et abstraite, un effort d'abstraction et de lissage axiologique est généralement demandé pour que certaines revendications puissent pénétrer le discours institutionnel. Le nom abstrait fait exister la *violence* comme phénomène qui agit de manière indépendante:

La violence domestique à l'égard des femmes porte gravement atteinte à leur dignité humaine. Elle les prive de leur capacité d'exercer les droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des Droits de l'Homme et les instruments internationaux pertinents élaborés par le Conseil de l'Europe et les Nations Unies. (Conseil de l'Europe, 2006)

Quoique du point de vue ontologique la violence n'existe pas en dehors de l'actant qui l'exerce et de l'acte que le prédicat sous-jacent qualifie de «violent» (l'acte x est violent > violence), dans l'exemple, violence est le sujet des phrases *porter atteinte à la dignité humaine* et *priver les femmes de la capacité d'exercer leurs droits*. L'abstraction permet alors de décrire et de dénoncer implicitement les dégâts de la violence sans attribuer de responsabilité concrète et sans entraîner de véritables retombées pratiques. Le locuteur peut donc dénoncer les dégâts de la violence sans attribuer de responsabilité. Dans la formulation d'aboutissement *violence domestique envers les femmes*, on explicite seulement le patient mais on omet l'agent de manière à laisser l'opposition homme/femme sous forme implicite.

Dans le discours des institutions internationales, l'exigence d'universalisme impose une neutralisation des conflits identitaires et donc d'estomper une éventuelle opposition entre homme et femme, entre masculin et féminin. Bien que dans le fil du discours le Conseil de l'Europe attribue au patriarcat et à la domination masculine les responsabilités de la violence, son usage de la dénomination abstraite *violence domestique à l'égard des femmes* est symptomatique d'une volonté de déjouer le conflit entre les genres.

3. Pour conclure: féminisme et universalisme du Conseil de l'Europe

À la différence des féministes, le Conseil de l'Europe est un locuteur externe à la violence qui parle en défense des femmes. Dans le discours général et abstrait de cette institution universaliste et transnationale, une stratégie d'effacement s'est rendue nécessaire pour dénoncer la violence. Cependant, nous avons montré que derrière le préconstruit dénomiatif dé-subjectivisé, sous la forme de mémoire discursive, demeurent les énonciations subjectives du passé:

l'analyse du mode de dénotation des référents permet de remonter, de la dénotation des objets, vers le sujet à l'origine de cette dénotation, et, partant, de saisir les effets pragmatiques qui en résultent. Autrement dit, la description «objectivante» est traversée par les angoisses ou les espérances souterraines du je narré (Rabatel, 2004: réf. él.)

Les noms abstraits étant le résultat d'une transformation de propositions, ils permettent de remonter aux énonciations passées.

Une dénomination socio-politique n'est ni un hasard historique ni l'imposition banale d'un moule; une dénomination est la résultante d'une ou de plusieurs phrases latentes transformées en structure substantive raccourcie qui obéit à une séquence modèle et à des règles combinatoires [...]. Toute désignation, même la plus gommée, demeure une signification. (Tournier, 1981: 71)

Dans la dénomination *violence domestique à l'égard des femmes*, si le segment *violence + domestique* rompt l'imbrication du locuteur dans la victime, le segment prépositionnel *à l'égard des femmes* est porteur implicite de la mémoire des propositions antérieures qui ont dénoncé la violence en même temps qu'elles construisaient la catégorie sociale «femmes» qui la subissait.

Le Conseil de l'Europe arrive alors à articuler dans une même dénomination l'abstraction et la pluralité des sources énonciatives individuelles (les *je*) et collectives (les *nous*) des militantes qui en ont posé les conditions d'existence. Par conséquent, il réalise aujourd'hui une forme d'identité de positionnement qui est plurielle car à la fois institutionnelle universaliste (neutralisation de l'opposition homme/femme) et féministe (forte opposition homme/femme). D'ailleurs, le féminisme même est pluriel car il rassemble autour de la défense de la cause des femmes des sujets très divers dont les différentes stratégies discursives reflètent leur différent positionnement.

Notes

¹ On distingue généralement le féminisme suffragiste du néo-féminisme des années 70.

² Anne Sugier et Anne Zelensky ont publié le livre *Histoires du MLF (1977)* sous les pseudonymes respectivement d'Annie de Pisan et d'Anne Tristan. Ce texte témoigne des premières actions de FMA, de SOS-Femmes Alternatives, de la Ligue du droit des femmes, initiatives animées par les deux auteures.

Références bibliographiques

Branca-Rosoff, S., 1998. «Le mot comme notion hétérogène». *Langues et langage*, n°7, p. 7-39.

Branca-Rosoff, S., Reboul-Touré, S., 2007. «Événement discursif ou événement linguistique: l'emprunt et le terme dans le vocabulaire de l'Internet». *Néologica*, n°2, p. 39-54.

Bravo, A., 2008. *A colpi di cuore. Storie del sessantotto*. Bari: Laterza.

Charaudeau, P., Maingueneau, D., 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris: Seuil (entrées: *identité, interdiscours, formation discursive, positionnement*).

Collin, F., 2008. «Dall'insurrezione all'istituzione. 1968-2008». *DWF («Femminismi d'Europa»)*, n°2, p. 5-12.

Conseil de l'Europe, 2006. *Les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes*.

Manuel à l'usage des parlementaires. Strasbourg: Éditions du Conseil de l'Europe.

Courtine J.-J., 1981. «Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens». *Langages*, n°62, p. 9-128.

- Durand, E., 1970. «Le viol». *Partisans*, n° 54-55, p. 91-96.
- Flaux, N., Van de Velde, D., 2000. *Les noms en français: esquisse de classement*, Paris: Ophrys.
- Flaux, N., Glatigny, M., Samain, D., 1996. *Les noms abstraits. Histoire et théorie*, Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion.
- Fouque et alii, 2008. *Génération MLF: 1968-2008*, Paris: Des Femmes.
- Kleiber, G., 1984, «Dénomination et relations dénominatives». *Langages*, n° 76, p. 77 - 94.
- Kleiber, G., 2001. «Remarques sur la dénomination». *Cahiers de praxématique*, n° 36, p. 21-41.
- La Gaffiche, 1984. *Les femmes s'affichent*. Paris: Syros.
- Moirand, S., 2004. «L'impossible clôture des corpus médiatiques. La mise au jour des observables entre contextualisation et catégorisation». *Tranel*, n° 40, p. 71-92.
- Moirand, S., 2008. «Discours, mémoires et contextes : à propos du fonctionnement de l'allusion dans la presse». *Estudos da Língua(gem)*, url: <http://www.estudosdalinguages.org> (Consulté le 6 décembre 2010).
- Mortara-Garavelli, B., 2001. *Le parole e la giustizia*. Torino: Einaudi.
- Maldidier, D. (dir.), 1990. *L'inquiétude du discours*, textes de Michel Pêcheux. Paris: Cendres.
- Offen K., 1988. «Defining Feminism: A Comparative Historical Approach». *Signs*, n° 1, p. 119-157.
- Pisan de, A. et Tristan, A., 1977. *Histoires du M.L.F.* Paris: Calmann-Lévy.
- Rabatel, A., 2004. «Effacement énonciatif et effets argumentatifs indirects dans l'incipit du *Mort qu'il faut* de Semprun». *Semen*, n° 17, url: <http://semen.revues.org/2334> (Consulté le 6 décembre 2010).
- Samain, D., 1996. «Nom de nom. Sens et syntaxe des substantifs abstraits». In: Flaux, N., Glatigny, M., Samain, D., *Les noms abstraits. Histoire et théorie*. Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion, p. 367-379.
- Siblot, P., 1992. «Ah! Qu'en termes voilés ces choses là sont mises». *Mots*, n° 30, p. 5-17.
- Tournier M., 1981. «Vers une grammaire des dénominations socio-politiques au début de la Troisième République (1879-1905)». *Mots*, n° 1, p. 51-72.

Présentation de l'auteure

Silvia Nugara est doctorante de Linguistique Française à l'Université de Brescia et de Paris III-Sorbonne Nouvelle où elle prépare une thèse sur le discours du Conseil de l'Europe au sujet des violences domestiques envers les femmes (1985-2008). Elle s'intéresse aux rapports entre l'analyse du discours d'approche française et la sémantique lexicale ainsi qu'entre les sciences du langage et les *gender studies*.

Annexe

Mot du Président de l'Assemblée parlementaire

La violence domestique à l'égard des femmes porte gravement atteinte à leur dignité humaine. Elle les prive de leur capacité d'exercer les droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des Droits de l'Homme et les instruments internationaux pertinents élaborés par le Conseil de l'Europe et les Nations Unies. Cette atteinte à la dignité humaine est perpétrée dans le silence et souvent dans l'indifférence générale, au sein de nos foyers. Que nous soyons élus au niveau national, régional ou local, ou simples citoyens, nous sommes tous et toutes concernés par ce problème. Il relève de notre responsabilité individuelle et collective de briser le silence et d'agir, au nom des valeurs défendues par le Conseil de l'Europe, organisation de défense et de promotion des droits de la personne humaine par excellence.

La violence domestique à l'égard des femmes découle de rapports de force inégaux entre femmes et hommes, qui aboutissent à une grave discrimination envers les femmes et les filles, tant au sein de la société que dans la famille. Ce phénomène - en recrudescence - touche l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe. Les chiffres disponibles - qui ne recensent pourtant que les cas avérés de violence domestique - sont préoccupants. Ils confirment le fait que la violence domestique à l'égard des femmes, qu'elle soit de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, ne connaît ni frontière géographique, ni limite d'âge, ni origine ethnique, et qu'elle concerne tout type de relation familiale et tout type de milieu social.

Les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel pour adopter des textes de loi qualifiant la violence domestique d'atteinte grave et inacceptable à la dignité humaine, qui répriment et sanctionnent la violence domestique, protègent les individus les plus vulnérables jusque dans leur sphère privée, renforcent les droits des victimes et favorisent les politiques de prévention et de sensibilisation du grand public, pour faire enfin changer les mentalités.

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a décidé de développer, en coopération avec les parlements nationaux des États membres, les parlements ayant le statut d'observateur auprès de l'Assemblée, les assemblées parlementaires régionales et internationales (Parlement européen, Conseil nordique et Union interparlementaire, notamment), une action intitulée «Les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes». Cette action constitue la contribution des parlements à la campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique (2006-2008), qui a été décidée lors du 3e Sommet des chefs d'État et de gouvernement, de Varsovie, en mai 2005.

Le présent manuel se veut être un outil pratique qui s'adresse aux parlementaires. Il vise à proposer des pistes de travail pour les élu(e)s qui souhaitent participer à la mise en œuvre de la campagne et lutter concrètement contre le fléau de la violence domestique à l'égard des femmes. Il se compose d'un aperçu du problème de la violence domestique, d'une série de questions et de réponses, de quelques bonnes pratiques parlementaires et d'une bibliographie indicative des travaux du Conseil de l'Europe sur ce thème.

Au sein de nos parlements, brisons le silence. Agissons contre la violence domestique à l'égard des femmes.

René van der Linden

Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

(Conseil de l'Europe, 2006, *Manuel à l'usage des parlementaires*. Strasbourg: Éditions du Conseil de l'Europe, p. 7)